



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Recul insuffisant du Conseil d'État :

La mobilisation continue !

GRÈVE mercredi matin

18 novembre 2020 de 8h à 12h

**Rassemblement/assemblée 11h Parc des Bastions :
le personnel est attendu à 11h devant le Mur des
Réformateurs (lieu précis peut être modifié).
Prenez votre masque !**

Refus du plan d'austérité qui impactera la population

Le projet de budget 2021 et le plan financier quadriennal initial du Conseil d'État menait à une perte de revenu de 6% à 9% sur 4 ans. Avec le retrait du projet de loi 12781 visant à amputer les salaires de 1%, **c'est encore une perte de 5% à 8% qui menace plus de 48'000 personnes travaillant à Genève pour la collectivité.** Le projet du Conseil d'État demeure une attaque sans précédent : blocage des annuités en 2021 et 2023 + suspension de l'indexation des salaires pendant au moins 4 années + hausse de la part employé-e des cotisations à la CPEG (mesure définitive).

Le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné, parmi lequel de nombreuses personnes sont au front de la deuxième vague du Covid, refuse le plan d'austérité du Conseil d'État genevois qui fait payer à son personnel la facture Covid et ses pertes de recettes fiscales orchestrées depuis des années.

Ce programme d'austérité de l'État impactera son personnel mais également l'économie locale, le secteur privé. La masse salariale que l'État veut diminuer, c'est près d'un milliard de revenus en moins que le personnel des services publics se verra prélevé sur 4 ans. Et donc autant de perdu pour l'économie locale.

Il est illusoire de penser compenser les coûts de la crise sanitaire en un PFQ (plan financier des 4 prochaines années). La crise sanitaire de la Covid sert d'excuse pour faire passer un **programme néolibéral.**

On vous fait payer les réformes fiscales au profit des riches et des grandes entreprises !

Ce n'est pas tant la facture de Covid que ce PFQ servirait à payer mais avant tout les diminutions des recettes de l'État orchestrées depuis des décennies, principalement les cadeaux faits aux riches et aux grandes entreprises dont la dernière réforme de l'imposition des entreprises (RRFA). Rappelons que l'économie genevoise est l'une des moins endettées du monde, en rapport à son PIB.

Le cumul de toutes les coupes fiscales depuis 1998 enlève actuellement 1.3 milliard de recettes par an, soit largement de quoi couvrir les coûts de la Covid, du chômage et de la crise économique réunis. La dette du canton aurait été remboursée depuis longtemps.

Aperçu des coupes fiscales à Genève depuis 1998

1999	Initiative libérale -12%	- 500 mios par an
2009	Baisse fiscale dite « pour les familles » (aisées)	- 500 mios par an
2020	RRFA (baisse massive pour grosses entreprises)	- 196 mios pour 2021
1998-2020	Une 15aine de baisses sur différentes lois fiscales (droit des pauvres, frais de garde, RIE I et II)	- 260 mios par an
	Total des pertes	-1'450 mios par an

La fortune nette déclarée à Genève se monte à 135 milliards. Elle est répartie très inégalement, faisant de **Genève le canton le plus inégalitaire de Suisse**. Près de 40 % de la population n'a aucune fortune (donc aucune réserve en cas de coup dur), alors que 1.3% de la population (fortunes de plus de 5 millions) cumule 58 % de ces richesses (soit 78 milliards pour 3700 contribuables).

Aperçu des richesses à Genève (valeur 2017)

	Personnes physiques	Entreprises	Total
Revenus / bénéfices	19 milliards	42 milliards	61 milliards
Fortune / capital net	135 milliards	200 milliards	335 milliards

(source : Confédération)

Solidarité ? Oui, pour une redistribution des richesses !

Les efforts de solidarité sont à demander aux millionnaires séjournant en Suisse et aux actionnaires des entreprises qui ont fait de l'argent et bénéficié de la crise sanitaire.

Taxons les entreprises qui ont gagné beaucoup d'argent durant la crise Covid !

Taxons les très grandes fortunes, les milliardaires qui habitent en Suisse !

Plutôt que de couper dans les salaires, augmentons les recettes de l'État.

Les moyens ne manquent pas : suspension temporaire de la baisse de 12% pour les plus riches ; suspension temporaire du bouclier fiscal qui protège les plus riches ; impôt de solidarité de 1% sur les grandes fortunes (qui rapporterait 780 millions) et sur les gros revenus ; réintroduction d'un impôt sur les très grosses successions.

On ne fait pas face à un problème de charges, mais à un problème de ressources.

Le Conseil d'État reprend le discours de la doxa patronale et libérale, selon laquelle la dette n'est due qu'aux dépenses et non pas au manque de recettes, et qu'on ne peut agir sur la dette qu'en touchant à la fonction publique, sous l'angle des salaires, des postes ou des prestations.

Revendications du SIT pour le personnel de la santé & du social :

- Les employé-e-s qui étaient au front demandent une **revalorisation de leur métier** et de **leurs salaires** depuis des années.
- Une **prime Covid** pour le personnel de la santé et du social.
- Plus de **formation**.

Ce dont les services publics ont besoin, ce sont des renforts de postes dans de nombreux services, les moyens en **temps et en personnel** pour exercer un travail de qualité, contre une logique managériale du social, pour être au service de la population plutôt que de faire de la gestion de crises sociales qui se succèdent.

Ensemble, sur les lieux de travail et dans la rue, mobilisons-nous contre ce programme d'austérité et pour exiger :

- **Le retrait** des mesures envisagées par le Conseil d'État : les projets de loi 12780 (blocage des annuités) ainsi que le PFQ comprenant la non-indexation des salaires et une hausse de la part employé-e des cotisations à la CPEG.
- **L'ouverture de négociations** avec les organisations représentatives du personnel qui incluent *a)* l'étude sérieuse et rapide de pistes de **ressources fiscales supplémentaires** pour couvrir les effets de la crise ; *b)* le maintien et le développement des **postes nécessaires pour des prestations de qualité**.
- **Le maintien absolu des postes pour le personnel des services publics** prévus au budget et des effectifs supplémentaires en particuliers dans les domaines saturés.

Des rencontres ont démarrés entre Mme N. Fontanet et les organisations du personnel. Sans retrait du deuxième projet de loi et engagements à trouver d'autres solutions que de s'en prendre au personnel, la lutte doit continuer, ensemble, tou-te-s ensemble ! **Pour la suite du mouvement :**

le SIT réunira ses membres le 16 novembre ; le CARTEL se prononcera par une assemblée de ses délégué-e-s le 17 novembre et une assemblée générale le 18 novembre.

www.sit-syndicat.ch